

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR L'ACCEPTATION DE PROJETS DANS LE PROGRAMME

Régulation du chauffage eGain forecasting

CRITÈRES D'ACCEPTATION

- L'habitation est chauffée au mazout ou au gaz.
- Le but principal de l'habitation est la location d'espaces habitables. Une utilisation commerciale accessoire est possible lorsque l'entreprise concernée n'a pas signé de convention d'objectifs sur le CO₂ avec une agence de l'énergie.
- Les maisons individuelles et jumelées ainsi que les nouveaux bâtiments (moins de 3 ans) ne peuvent participer.
- Au moment de la soumission du formulaire d'inscription la commande pour l'installation d'un système de contrôle eGain n'a pas été passée.
- L'habitation se situe en Suisse.
- Pour l'acquisition du système de régulation du chauffage, il n'y a pas de possibilité d'obtenir des autres soutiens financiers des cantons ou des communes.
- Les réductions d'émissions obtenues grâce à l'installation du système de contrôle eGain ne peuvent être exploitées ou vendues d'une quelconque autre manière.
- Les réductions d'émissions obtenues grâce à l'installation du système de contrôle eGain sont transmises à la fondation myclimate.

☐ J'atteste remplir intégralement les critères précités.

PARTICIPANTS AU PROGRAMME

Nom de l'organisme:
(Propriétaire, administration d'Immeuble, coopérative immobilière)

Adresse:

NPA & lieu:

Prénom/nom (Kontaktperson:
(Kontaktperson)

E-mail:

Téléphone:

INFORMATIONS SUR L'HABITATION, LA SUPERSTRUCTURE

Nombre de bâtiments:

Nombre de logements:

Adresse:

NPA & lieu:

Date d'installation probable de la régulation du chauffage eGain (mois/an):

DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Le participant au programme est le propriétaire de l'habitation ou de la coopérative immobilière (coopérative de location). L'inscription peut être effectuée pour le compte d'une gérance.

De par le dépôt du formulaire d'inscription, le participant au programme dépose une demande formelle d'acceptation du projet dans le programme «Régulation du chauffage eGain forecasting» Suisse de la fondation myclimate. Il atteste ainsi que l'ensemble des critères d'acceptation sont remplis et que les informations transmises sont conformes à la vérité.

Le participant au programme s'engage à informer la fondation myclimate dans les cas suivants:

- Une rénovation du système de chauffage avec passage à technologie utilisant une source d'énergie renouvelable (pompe à chaleur, chauffage au bois, etc.) est prévue;
- Une rénovation du système de chauffage avec passage d'un chauffage au mazout vers un chauffage au gaz est prévue;
- La commande définitive ou l'exploitation du système de contrôle eGain divergent des indications du présent formulaire d'inscription.

Dans le cadre de la nouvelle installation, le participant au programme déclare être d'accord pour fournir des indications sur la consommation de combustible de l'habitation sur les trois dernières années. La consommation de combustible doit être étayée par des justificatifs (par exemple facture de chauffage).

Le rabais prévu dans le cadre du programme est attribué conformément à l'offre de eGain Suisse et sous réserve que l'inscription au programme soit acceptée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Remarques

.....

.....

.....

.....

Lieu, date:

Signature du participant au programme:

.....

Veillez envoyer le formulaire d'inscription dûment rempli par e-mail à:

julia.roth@myclimate.org

ou par la poste à l'adresse suivante:

Fondation myclimate, eGain Programm, Pfingstweidstrasse 10, 8005 Zurich